



## Je suppose une malversation d'un notaire

Par **Mdl06**, le **19/05/2020** à **23:48**

Bonjour,

Suite au décès de ma mère mon notaire m'indique que le testament olographique se trouve chez un autre notaire et celui-ci veut faire payer 400 € pour sa lecture au titre d'une loi que j'ignore est-ce normal ?

Par **youris**, le **20/05/2020** à **10:07**

bonjour,

l'ouverture et la lecture d'un testament sont des actes notariés qui ont un coût.

vous pouviez prendre comme notaire, celui ou votre mère a déposé son testament.

salutations